

Décision

Générale

colonial

Décision n° 978/B.P.E CONCERNANT LES SERVICES ETAT

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 août 1963

Numéro JO
n° 9 du 31/08/1963

Date du numéro
31 août 1963

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée pour compter du 28 juillet 1963, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions, par M. Leval- lois Maurice, Administrateur en Chef de classe exceptionnelle des A.O.M. Secrétaire Général du Territoire de la Côte Française des Somalis.